

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 7 décembre 2015, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Daniel Fortin.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2015.
3. Acceptation du plan d'intervention.
4. Nomination de Mme Marie-France Garneau au service de garde municipal.
5. Procédure pour remplacer Mme Aline Desrochers à la bibliothèque (retraite juin 2016).
6. Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2016.
7. Entente de paiement pour les travaux de sablage et de peinture sur le camion sableuse.
8. Choix portable ou tablette pour conseil sans papier.
9. Demande de dérogation mineure de Fleximum inc. pour la propriété au 717 Rang 7 ouest.
10. Compte-rendu du maire sur le budget 2016 de la MRC de l'Érable.
11. Date pour l'adoption du budget 2016 de la municipalité.
12. Taux d'intérêt pour la facturation 2016.
13. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016.
14. Salaire 2016 des employés municipaux.
15. Agrandissement bureau municipal à même une partie de la salle de réunion.
16. Offre de Promutuel pour le changement de la franchise pour le camion sableuse et le tracteur.
17. Renouvellement de la démarche Municipalité amie des aînés.
18. Analyse une fois par année pour les paramètres chlorures et dureté totale en 2016.
19. Période de questions de l'assistance.
20. Approbation du budget 2016 de l'OMH de Laurierville.
21. Mandat de consultation pour les taxes à la consommation à Roy, Desrochers, Lambert.
22. Remboursement fonds de roulement pour 2015 (5 185 \$ pick-up et 7 823.75 \$ système septique commun)
23. Programme 2016 pour les Jeudis en chansons. (date)
24. Entente de service pour le réseau Centre-du-Québec sans fil à la bibliothèque.
25. Dépôt du registre public des déclarations des élus pour 2015.
26. Nomination d'un répondant pour la municipalité au Réseau Biblio.
27. Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2016.
28. Modification du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.
29. Participation financière à Partenaires 12-18 pour 2016.
30. Don à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska en mémoire de M. Mario Marcoux.
31. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
32. Correspondance.
33. Approbation des comptes.
34. États des revenus et dépenses au 30 novembre 2015.

35. Varia. (opération déneigement Rang 2)
36. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2015-264

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2015-265

Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2015.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 2 novembre 2015, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2015-266

Acceptation du plan d'intervention 2015.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil a pris connaissance du plan d'intervention 2015 préparé par la firme d'ingénieurs, Les Services EXP inc., daté du 14 décembre 2015.

Que le conseil municipal accepte le plan d'intervention 2015 et autorise Les Services EXP inc. à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

Adoptée

Résolution : 2015-267

Nomination de Mme Marie-France Garneau au service de garde municipal.

Attendu que la préposée au service de garde municipal en milieu scolaire, Mme Mélisa Samson, quittera son poste pour prendre un congé de maternité à partir du 15 janvier 2016, et ce, pour une période d'environ 1 an;

Attendu que le comité de sélection composé du maire, M. Marc Simoneau, du directeur général, M. Réjean Gingras, de la préposée au service de garde municipal, Mme Mélisa Samson et de Mme Isabelle Gagné, éducatrice dans un centre de la petite enfance, ont rencontré 3 candidates pour le remplacement de Mme Samson;

Attendu que le comité de sélection recommande la candidature de Mme Marie-France Garneau;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil engage Mme Marie-France Garneau comme préposée au service de garde municipal en milieu scolaire, et ce, à partir du 11 janvier 2016, pour une période d'environ 1 an.

Que les conditions salariales et autres conditions sont conciliées dans une entente à consigner entre les parties.

Que le maire, M. Marc Simoneau, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, l'entente avec Mme Marie-France Garneau.

Adoptée

Résolution : 2015-268

Procédure pour remplacer Mme Aline Desrochers à la bibliothèque municipale.

Attendu que Mme Aline Desrochers a annoncé sa retraite à titre de coordonnatrice à la bibliothèque municipale pour le 31 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, M. Réjean Gingras, à publier dans la prochaine édition du journal Le Poliquin, soir le 15 janvier 2016, un offre d'emploi pour le poste de coordonnatrice à la bibliothèque municipale, afin de combler le poste de Mme Desrochers à partir du 31 mai 2016.

Adoptée

Avis de motion pour un règlement décrétant les taux de taxes pour 2016.

M. Pierre Cloutier, conseiller, donne **avis de motion** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement déterminant le taux de taxe foncière générale, le taux de taxe spéciale pour la dette, et les compensations pour le service d'aqueduc, la cueillette et le traitement des déchets et des matières récupérables, et pour l'égout sanitaire pour l'année 2016.

Résolution : 2015-269

Entente de paiement pour les travaux de sablage et de peinture sur le camion de déneigement avec sableuse.

Attendu que des travaux de sablage et de peinture ont été effectués sur le châssis du camion jaune, ainsi que sur la boîte à sable dudit camion, au cours des derniers mois par l'entreprise Bernard Létourneau & Fils inc. de St-Joseph-de-Beauce;

Attendu que lors des travaux de sablage, des dommages ont été causés aux capteurs du système anti-pollution du camion pour un montant d'environ 1 200 \$, ainsi que sur certaines couettes de fils des feux arrière;

Attendu que le propriétaire de l'entreprise Bernard Létourneau & Fils inc., propose un dédommagement de 600 \$ pour les divers dommages;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Bernard Létourneau & Fils inc., de réduire de 600 \$ la facture pour les travaux de sablage et de peinture du châssis du camion jaune et de la boîte à sable, à titre de compensation pour les dommages aux capteurs du système anti-pollution et aux couettes de fils des feux arrière.

Adoptée

Résolution : 2015-270

Choix portable ou tablette pour la tenue du conseil sans papier.

Attendu que les membres du conseil désirent tenir les séances du conseil sans papier;

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier a reçu différentes propositions pour le choix de tablettes ou de portables;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Mégaburo inc. de Thetford Mines, soit la fourniture de 7 tablettes de marque Samsung, modèle TAB A10, 16 go.

Que le coût de la tablette est de 451.73 \$, taxes et écofraîs inclus, pour un total de 3 162.16 \$.

Que ce conseil autorise également l'achat de 7 étuis pour les tablettes, au coût de 40.24 \$ l'unité, taxes incluses, pour un déboursé total de 281.68 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-271

Demande de dérogation mineure de Fleximum inc., pour sa propriété au 717 Rang 7 ouest.

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de l'ex municipalité de la paroisse de Sainte-Julie, soumise par Fleximum inc., par l'entremise de son président, M. Ghislain Michaud, et localisée comme suit : 717 Rang 7 Ouest, dans la zone 6 A du plan de zonage. Les articles visés par la demande de dérogation mineure au règlement de zonage, sont les articles 5.2 et 5.3 concernant la marge de recul latéral et la marge de recul arrière.

Attendu que Fleximum inc. a vendu une superficie de 5 000 mètres carrés de sa propriété, incluant la résidence, à M. Guillaume Michaud;

Attendu que suite à cette vente, un certificat de localisation a été réalisé, et qu'une dérogation mineure est demandée pour les points suivants :

- 1) La ligne de propriété latérale sud-est du garage à machinerie de Fleximum inc. est située à 1,50 mètre de la nouvelle propriété de M. Guillaume Michaud, alors que l'article 5.3 du règlement de zonage indique une marge de recul latérale minimum de 5 mètres, pour une dérogation de 3,5 mètres.
- 2) La ligne arrière de la propriété de M. Guillaume Michaud, est située à 7,75 mètres de la propriété de Fleximum inc., alors que l'article 5.2 dudit règlement de zonage, prévoit une marge de recul arrière minimum de 10 mètres pour un bâtiment principal, pour une dérogation de 2,25 mètres.

Attendu que les membres du conseil prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 25 novembre 2015 à 20h00. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de Fleximum inc.;

Attendu que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de Fleximum inc., telle que présentée.

Adoptée

Compte-rendu du maire sur le budget 2016 de la MRC de l'Érable.

Le maire, M. Marc Simoneau, donne un bref compte-rendu verbal de la réunion de novembre de la MRC de l'Érable, au cours de laquelle le budget 2016 de la MRC a été adopté. M. Simoneau mentionne que la quote-part de la municipalité de Laurierville a augmenté de 3,87 %, représentant un montant de 8 936.67 \$ par rapport à l'année 2015, soit de 230 822.77 \$ à 239,759.44 \$. Les principales augmentations se situent à la sécurité publique pour 9 771.26 \$, et au développement économique pour 3 954.69 \$. Au niveau du service d'évaluation, il y a une diminution de la quote-part de 4 980.93 \$.

Résolution : 2015-272

Date pour étude et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement que la date du 21 décembre 2015, soit retenue pour l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2016, et de l'adoption, s'il y a lieu, du budget 2016, ainsi que du programme des dépenses en immobilisations pour 2016, 2017 et 2018.

Adoptée

Résolution : 2015-273

Taux d'intérêt sur les comptes de taxes 2016.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le taux d'intérêt pour les comptes en retard dus à la municipalité, soit maintenu à 10% pour l'année 2016.

Adoptée

Résolution : 2015-274

Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016.

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront à 20h00 le lundi ou le mardi lorsque le lundi est un congé férié :

11 janvier	1 ^{er} février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	8 août	6 septembre (mardi)
3 octobre	7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution : 2015-275

Salaire 2016 des employés municipaux.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le salaire annuel du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soit augmenté de 2,0% pour l'année 2016.

Que le tarif horaire des employés réguliers et occasionnels de la municipalité, soit augmenté de 2,0% également pour l'année 2016.

Que la compensation mensuelle pour les frais de déplacement de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2016, demeure au même montant qu'en 2015.

Adoptée

Résolution : 2015-276

Agrandissement bureau municipal à même une partie de la salle de réunion.

Attendu que l'espace de travail de la nouvelle coordonnatrice en loisir et développement local se retrouve dans le même espace de travail que le directeur général et de la directrice général adjointe;

Attendu que l'espace est plutôt restreint, et qu'un agrandissement serait approprié;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'agrandissement de 8 pieds de largeur du bureau municipal à même une partie de la salle réunion, afin d'aménager le bureau du directeur général dans cette nouvelle partie du bureau municipal.

Que le coût de cet agrandissement est estimé à 1 200 \$, taxes incluses.

Que les travaux seront effectués au printemps 2016, et payés à même le budget 2016.

Adoptée

Résolution : 2015-277

Offre de Promutuel pour le changement de la franchise du tracteur et du camion avec sableuse.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Promutuel assurance Appalaches-St-François, à l'effet de conserver la protection 1 « tous risques » pour le camion de déneigement avec sableuse, mais en diminuant la franchise de 5000 \$ à 3 000 \$, pour une surprime de 56 \$ par année.

Que ce conseil accepte également de conserver la protection 1 « tous risques » pour le tracteur, en diminuant la franchise de 5 000 \$ à 2 500 \$, pour une surprime annuelle de 30 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-278

Nomination élue responsable du dossier « Aînés ».

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que Mme Julie Bernard, conseillère municipale, est nommée responsable du dossier « Aînés », dans le cadre de la mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action afférent.

Adoptée

Résolution : 2015-279

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016.

Attendu que le plan d'action familles-aînés de la municipalité se termine en 2015;

Attendu que la municipalité désire mettre à jour sa politique des aînés et du plan d'action s'y rattachant;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville demande une assistance financière pour la mise à jour de sa politique des aînés et du plan d'action qui en découle, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016.

Que ce conseil désigne M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Adoptée

Résolution : 2015-280

Analyse une fois par année pour les paramètres chlorures et dureté totale en 2016.

Attendu que l'analyse des paramètres chlorures et dureté totale pour l'eau potable du réseau d'aqueduc n'est pas obligatoire, mais à la discrétion de la municipalité;

Attendu que les résultats des analyses de 2014 et 2015 pour ces 2 paramètres respectent amplement les normes de Santé Canada;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil procède à partir de l'année 2016, à l'analyse du paramètre chlorures et du paramètre dureté totale, pour l'eau potable du réseau d'aqueduc, seulement une fois par année au lieu de 12 fois.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

Aucune question.

Résolution : 2015-281

Approbation du budget 2016 de l'OMH de Laurierville.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Laurierville, lesquelles indiquent des revenus de 40 336 \$, et des déboursés de 96 577 \$, pour un déficit au montant de 56 241 \$.

Que le déficit est comblé à 90% par la Société d'habitation du Québec, ce qui représente un montant de 50 617 \$, et à 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 5 624 \$.

Que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C), et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Adoptée

Résolution : 2015-282

Mandat de consultation pour les taxes à la consommation à Roy, Desrochers, Lambert SENCRL.

Attendu que Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, société de comptables professionnels agréés, présente une offre de service concernant un mandat de consultation dans le domaine des taxes à la consommation;

Après délibérations, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de service de Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, société de comptables professionnels agréés, pour une analyse des activités de la municipalité en regard des taxes à la consommation (TPS et TVQ).

Que les honoraires de Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, sont de 35% du montant qui serait remboursé à la municipalité par Revenu Québec pour la TPS et/ou la TVQ, et à 500\$, si nécessaire, pour la révision des activités de la Municipalité.

Que si la municipalité de Laurierville reçoit un remboursement de Revenu Québec, dans le cadre du mandat de Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, et que Revenu Québec, pour une raison quelconque, réclame, des mois plus tard, le susdit remboursement à la municipalité, Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL s'engage à rembourser à la municipalité 35% de la réclamation.

Que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer l'offre de service de Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, concernant le mandat de consultation dans le domaine des taxes à la consommation, avec les considérations inscrites dans la présente résolution.

Adoptée

Résolution : 2015-283

Remboursement fonds de roulement pour 2015.

Attendu que la municipalité a emprunté à son fonds de roulement en 2014, pour une période de 5 ans, un montant de 25 922.49 \$, pour l'achat d'une camionnette;

Attendu que la municipalité a également emprunté à son fonds de roulement en 2014, un montant de 9 268.42 \$, pour des travaux à la station de pompage du système septique commun, dont les bénéficiaires pouvaient choisir de payer en un seul versement ou sur une période de 10 ans;

Attendu que 5 propriétaires ont choisi de rembourser leurs parts sur 10 ans et que les autres propriétaires ont payé leurs parts comptant;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 5 184.50 \$ est remboursé au fonds de roulement en 2015 pour l'achat de la camionnette, et qu'un montant de 7 823.75 \$, est remboursé au fonds de roulement en 2015, pour les travaux à la station de pompage du système septique commun.

Que le solde de l'emprunt au fonds de roulement pour la camionnette est de 20 737.99 \$, et de 1 444.67 \$, pour la station de pompage du système septique commun.

Adoptée

Résolution : 2015-284

Édition 2016 de l'activité Jeudis en chansons.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville soumettre sa candidature pour l'activité « Les Jeudis en chansons 2016 », organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

Que le premier choix de la municipalité pour la tenue de l'activité est le jeudi 7 juillet 2016, et le 2^e choix, le jeudi 14 juillet 2016.

Que l'aide financière versée par la Société Saint-Jean-Baptiste Centre-du-Québec, représente 75% des dépenses admissibles, sans dépasser la somme de 1 000 \$.

Que la municipalité demande une aide financière de 750 \$, pour un budget total de 1 000 \$.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre de l'activité « Les Jeudis en chansons ».

Adoptée

Résolution : 2015-285

Entente de service avec le réseau Centre-du-Québec sans fil.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité, une entente de service pour permettre à la bibliothèque de Laurierville de devenir membre du réseau de Centre-du-

Québec sans fil, afin d'offrir à ses membres et usagers de la bibliothèque un accès Internet sans-fil gratuit.

Que l'accès à Internet sans-fil gratuit est actif depuis 2012 à la bibliothèque, mais que l'abonnement était payé par le Réseau Biblio jusqu'en 2014.

Que le coût annuel d'abonnement est de 120.00 \$.

Adoptée

Dépôt du registre public des déclarations pour la période du 2 décembre 2014 au 7 décembre 2015.

Comme prévu à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier dépose le registre public des déclarations à la séance du mois de décembre. Ce registre contient les déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre de conseil de la municipalité, et qui n'est pas de nature purement privée, lorsque sa valeur excède 200 \$. La déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

Pour la période du 2 décembre 2014 au 7 décembre 2015, le registre ne contient aucune déclaration.

Résolution : 2015-286

Nomination d'un répondant pour la municipalité au CRSBP Mauricie-Bois-Francis.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que M. Daniel Fortin, soit la personne déléguée, à titre de répondant, pour représenter la municipalité de Laurierville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., pour l'année 2016.

Adoptée

Résolution : 2015-287

Nomination d'une coordonnatrice de la bibliothèque pour 2016.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que Mme Aline Desrochers soit nommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Laurierville, pour l'année 2016.

Adoptée

Résolution : 2015-288

Modification du budget 2015 de l'OMH de Laurierville.

Attendu que la Société d'habitation du Québec a révisé, à nouveau, le budget 2015 de l'OMH de Laurierville;

Attendu que les modifications sont les suivantes : hausse de 490 \$ pour les frais du Centre de services, hausse de 2 000 \$ pour le changement des détecteurs de fumée, du panneau incendie et des prises électriques dans le local de rangement, et hausse de 10 \$ pour un ajustement pour l'étude de la présence d'amiante;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les modifications au budget 2015 de l'OMH de Laurierville, représentant des déboursés supplémentaires de 2 500\$.

Que suite aux modifications, le déficit de l'OMH de Laurierville passe de 49 809 \$ à 52 309 \$.

Que la participation financière de la municipalité, au déficit de l'OMH de Laurierville, est de 10%, représentant un montant de 5 231 \$.

Adoptée

Résolution : 2015-289

Contribution financière 2016 à Partenaires 12-18.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser la cotisation demandée pour l'année 2016 par Partenaires 12-18/Érable, dont les services s'adressent aux adolescents(es) de 12 à 18 ans de la municipalité de Laurierville et aux municipalités rurales de la MRC de l'Érable.

Que la cotisation 2016 est de 1.90 \$ par habitant, représentant un montant de 2 673.30 \$, soit 22.25 \$ de plus que le montant versé en 2015 (2 651.05 \$).

Adoptée

Résolution : 2015-290

Don en mémoire de M. Mario Marcoux.

Attendu que M. Mario Marcoux est décédé subitement, le 22 novembre dernier;

Attendu que M. Mario Marcoux était responsable de la patinoire depuis quelques années, il était également administrateur du Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville depuis 15 ans, en plus d'agir comme bénévole au niveau des loisirs et du Comité de la St-Jean;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un don de 100.00 \$ soit versé à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska en mémoire de M. Mario Marcoux.

Que ce conseil paie également une messe en mémoire de M. Mario Marcoux à la Fabrique de Ste-Julie de Laurierville, représentant un montant de 16.00 \$

Adoptée

Résolution : 2015-291

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 000 \$ soit transféré, de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Arrivé de M. Daniel Fortin, conseiller.

Correspondance.

- Dépôt par le directeur général du profil financier 2015 de la municipalité de Laurierville, préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Un extrait du profil financier sera publié dans le journal Le Poliquin du mois de décembre.
- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, informant la municipalité que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2016, sont respectivement de 99 % et de 1.01.
- Le directeur général et secrétaire-trésorier, donne un compte-rendu verbal, de la rencontre du 5 novembre dernier à la MRC de l'Érable, concernant le Programme d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM), lequel consiste à cibler les principales

problématiques du réseau routier municipal sur le territoire de la MRC de l'Érable, et de résoudre ces derniers avec les solutions les plus performantes.

- Offre de service de Laurentide Re/Sources à l'effet de prendre en charge la récupération des lumières de Noël (**sans frais**), afin de détourner de l'enfouissement cette matière.

Résolution : 2015-292

Récupération des lumières de Noël.

Il est résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, informe la population dans le Poliquin du mois de décembre, que les citoyens sont invités à participer à la récupération des lumières de Noël, en venant déposer leurs lumières de Noël (ampoules et filage) au garage municipal.

Adoptée

- Réception du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, de la Commission scolaire des Bois-Francis.
- Réception du Tribunal administratif du Québec de la requête d'Énergie Valero inc., concernant la valeur au rôle d'évaluation du pipeline qui traverse le territoire de la municipalité de Laurierville dans le secteur du Chemin de la Grosse-Ile, dont la valeur au rôle est actuellement à 5 218 900 \$, et que la valeur proposée par le demandeur est de 4 175 000 \$.
- Réception de 2 communiqués de Mme Paula Vachon de la Corporation de Développement communautaire de l'Érable (CDCÉ), concernant le déploiement du projet « Travailleur de milieu » qui s'adresse aux personnes âgées, lequel vise à améliorer leur qualité de vie et à favoriser le maintien de leur pouvoir d'agir sur les obstacles qu'elles rencontrent au cours de leur vieillissement. Mme Vachon a été sélectionnée pour le rôle « travailleuse de milieu » pour une période de 18 mois.
- Réception de la part de la CSST, pour le taux de la prime pour 2016, lequel sera de 1.85 du 100 \$ de salaire assurable, comparativement à 1.86 \$ en 2015.

Liste des comptes

Agence municipale de financement et de dév. centre d'urgence 9-1-1	528.78
Postes Canada : Courrier Le Poliquin et sondage loisirs	181.25
Joannie Lamothe : Frais déplacements, 3 rencontres.	73.28
Imprimerie Fillion enr. : 3 panneaux de bienvenue.	1 506.17
Soudure Marcoux : Réparations charrue et aile de côté camion jaune.	1 734.01
Laurentide Re/Sources : Mat. organiques Journée Normand-Maurice.	79.34
Vivaco : Bottine de travail Christian.	160.94
François Gingras : Boîtes de vis pour plancher édifice et feuille aluminium Pour recouvrir poteau au motel industriel.	161.88
Carte Sonic : Essence pick-up du 13 octobre au 11 novembre.	143.56
Receveur Général du Canada : Remises pour novembre 2015	2,388.43
Ministre du Finances du Québec : Remises pour novembre 2015	6,151.90
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt numéro 2004-01.	5 081.00
Caisse Desjardins : Capital et intérêts emprunt 2011-01.	10 020.00
Caisse Desjardins : Capital et intérêts emprunt 2013-04.	9 816.00
RREMQ : Régime de retraite des employés novembre 2015	1,384.96
Croix Bleue : Ass.-salaire des employés en décembre 2015	1,634.72
Rémunération : Salaire des employés en décembre 2015 (estimé)	13,147.24
Municipalité d'Inverness : Quote-part coordonnatrice.	4,000.00
Solutia telecom Bell : Protecteur cellulaire coord. Loisir.	26.43
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collectives décembre 2015	137.98

OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer pour décembre 2015	62.73
Imprimerie Fillion enr : Papeterie pour permis	125.32
Dérogation mineure : Etude déro. mineure pour Fleximum inc.	45.00
Québec Loisirs : Achat livres pour bibliothèque	121.54
Buropro : Achat livres pour bibliothèque	155.00
Xerox : Contrat de service 27/10 au 26/11/2015 photocopieur	88.02
Petite caisse : Matériels garderie, édifice et garage	103.20
Danielle Bergeron : Vin pour souper des Fêtes et déplacement et dîner pour les cours de premiers soins à Claire et Danielle	539.28
Lavery, De Billy SENC,av. : Honoraires pour services professionnels	466.21
Fonds d'information sur le territoire : (4) mutations en novembre 2015	16.00
Orapé : Cueillette mois de novembre 2015	262.40
Pages Jaunes : Frais mensuel de service pour annuaire	12.77
Scolart : Matériels pour service de garderie	116.14
Marius Marcoux & Fils : Réparation (6) luminaires de rues.	583.04
B. Prince Électricien 2010 :Rép. Éclairage extérieur caserne, champ épuration et pavillon.	334.65
Hamel Propane : Réparation régulateur propane au garage	54.10
Les Services Exp : Hon. professionnels pour plan d'intervention 2015	3,495.24
MRC de l'Érable : Honoraires de Vertisoft réseau internet biblio.	223.62
Environex : Analyses d'eau pour novembre 2015	186.25
Centre-du-Québec sans fil : Forfait annuel pour réseau sans fil à la bibliothèque	120.00
CRSBP CLM : Matériels pour bibliothèque	28.46
PG Solutions : Séminaire par web pour finances municipales	224.20
Christian Bergeron : 1 ^{er} vers. déneigement des cours.	1,609.65
JM Samson : Service avec tour par François	68.99
Stelem : Restauration du mécanisme bornes d'incendie (2)	1,771.13
Auger BC Sécurité : (2) lumières d'urgence à l'édifice municipal	287.44
JU Houle : Bague noire pour propane garage	1.27
Gilbert Labrie : Matériels pour la débroussailleuse	100.38
Soudure Marcoux : Rép. sur tracteur	140.27
Ferme Stéluka : Réparation gear box, location remorque pour branches	948.54
Roger Simoneau : Location chargeuse pour transport de branches	90.00
Charest international : Pièces pour camion hiver	103.87
Sidevic : Pièces pour signalisation	53.24
Claude Joyal : Pièces et réparation tracteur Puma	2,135.96
Garage Agricole Charest : Pièces et réparation tracteur	443.28
Bernard Létourneau & Fils : Travaux sur châssis et boîte à sable.	8,971.97
Vivaco : Huile à chauffage, diesel et divers.	2,855.04
Pavage Veilleux (1990) : Travaux de pavage	5,248.61
Excavations Tourigny inc. : Égaliser terres rue des Jonquilles	2,110.94
Protecto-Sol 2014 : Nettoyage fosse commune et édifice	2,644.40
Grégoire & Fils : Préparation pavage quelques entrées d'eau	994.54
Yvon Mercier : Nettoyage égoût pluvial et transport feuilles	840.00
Pavage Lagacé & frères : Transport et malaxage matériels abrasifs.	13,062.31
Gestion ACJ & Fils inc. : Matériel granulaire pour entretien chemins.	6 053.30
Bell Mobilité : Service pour décembre.	104.33
Hydro-Québec : Service station de pompage du 23 sept. au 18 nov..	978.35
Hydro-Québec : Service luminaires de rues en novembre.	1 052.06
Hydro-Québec : Service caserne du 24 sept. au 23 nov..	1 287.56
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 24 sept. au 23 nov..	314.19
Hydro-Québec : Service édifice du 30 sept. au 25 nov..	666.01
Hydro-Québec : Service système commun du 30 sept. au 25 nov..	80.80
Hydro-Québec : Service réservoir du 25 sept. au 24 nov..	142.44
Hydro-Québec : Service croix du 25 sept. au 24 nov..	103.17
Hydro-Québec : Service garage.	1 107.26
Laurentide Re/Source : Journée Normand-Maurice.	91.70
Bell Canada : Service pour décembre.	382.15
Gaudreau Environnement inc. : Service pour novembre.	9 500.43

Résolution : 2015-293

Approbation des comptes.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 novembre 2015.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 novembre 2015, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 331 859.42 \$, et des déboursés au montant de 1 261 694.14 \$, laissant un solde en caisse de 232 441.40 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2015, les revenus et dépenses au 30 novembre 2014.

Résolution : 2015-294

Opération de déneigement Rang 2.

Attendu que la locataire au 201 Rang 2, demande l'amélioration des opérations de déneigement durant la nuit, car elle termine son quart de travail à minuit, et il est arrivé, l'hiver dernier, que la circulation dans le Rang 2 soit très difficile;

En conséquence, il est résolu unanimement, que les proposés au déneigement soient sensibilisés à cette demande, afin d'améliorer, dans la mesure du possible, les opérations de déneigement durant la nuit.

Adoptée

Résolution : 2015-295

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier